

DELIBERATION PORTANT SUR L'ACCORD DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DOUBLE CURSUS
UFR DE PHARMACIE / ECOLES D'INGENIEURS DE L'INP CLERMONT AUVERGNE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver l'accord de partenariat dans le cadre du Double Coursus UFR Pharmacie / Ecoles d'Ingénieurs de l'INP
Clermont Auvergne tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43
Votes : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-11-07-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Accord de partenariat Université Clermont Auvergne 2023-2024

Entre

L'INSTITUT SVSAE - UFR de Pharmacie

ET

CLERMONT AUVERGNE INP

pour le compte de **SIGMA CLERMONT**

pour le compte de **POLYTECH Clermont**

pour le compte de **l'ISIMA**

Objet de l'accord L'objet de cet accord est de définir les modalités de partenariat pédagogique entre l'UFR de Pharmacie et les écoles de Clermont Auvergne INP dans le cadre de la possibilité offerte à certains étudiants en études pharmaceutiques d'obtenir les diplômes d'ingénieur de

- SIGMA Clermont spécialité Chimie
- POLYTECH Clermont spécialité Génie Biologique
- ISIMA spécialité Informatique

Ce partenariat porte sur 2 aspects :

- **Les modules de préparation des étudiants en études pharmaceutiques de l'UFR de Pharmacie en vue de l'intégration au cursus d'ingénieur d'une école de Clermont Auvergne INP**
- **L'intégration des étudiants en études pharmaceutiques de l'UFR de Pharmacie dans une des écoles de Clermont Auvergne INP, le cursus suivi et les conditions de la diplomation**

L'organisation du partenariat

Enseignements et stages suivis à l'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne

Les étudiants inscrits à l'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne désirant acquérir un diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et un diplôme d'Ingénieur suivent les enseignements de la formation commune de base et les unités d'enseignement de l'Orientation Industrie dispensés de la PASS - LAS à la 5^{ème} année (DFASP2 Orientation Industrie), ainsi que les stages (hospitaliers, officinaux et industriels) réglementaires prévus par l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La préparation des étudiants en études pharmaceutiques en vue de l'intégration au cursus d'ingénieur :

Organisation pédagogique : 2 étapes dans la préparation

- Suivi d'un module préparatoire (prérequis nécessaire selon le diplôme d'ingénieur concerné)
- Suivi d'UE de pré-orientation

Les enseignements sont assurés par l'école d'ingénieur concernée et dans les locaux de l'école.

POLYTECH Clermont pour le diplôme d'ingénieur Génie Biologique

Etape 1 : Module préparatoire

Public et effectif concerné : 7 étudiants en études pharmaceutiques maximum (DFASP1).

Période concernée : 1^{ER} semestre de l'année universitaire DFASP1- septembre et octobre.

Modalités de recrutement :

- Candidatures : En mars-avril de l'année universitaire N-1, les étudiants de DFGSP3 candidats au programme de préparation (remise à niveau), remettent CV, lettre de motivation et notes de cursus au responsable pédagogique du programme (UFR de Pharmacie).
- Sélection : Les candidatures sont évaluées à partir des éléments précédents et d'une audition individuelle par l'équipe pédagogique de l'UFR de Pharmacie avec la participation éventuelle d'un enseignant de POLYTECH Clermont.
- Décision : Les candidats retenus sont informés en juin par les responsables du programme de la décision du jury de recrutement.

Modalités pédagogiques :

Les étudiants de DFASP1 admis suivent le module préparatoire en mathématiques dispensé par POLYTECH Clermont au cours du S1 de DFASP1 (septembre-décembre), dans ses locaux et sanctionné par une attestation de suivi. Cette remise à niveau est intégrée dans les Modalités du Contrôle des Connaissances et des compétences (MCCC) du DFASP1 afin d'assurer la couverture des étudiants.

Etape 2 : Suivi de l'Unité d'Enseignement de pré-orientation

Public concerné : Etudiants en DFASP1 suivant le module préparatoire.

Période concernée : De septembre à décembre 2023.

Modalités de recrutement :

L'équipe pédagogique de l'UFR de Pharmacie s'entretiendra avec les étudiants suivant le module préparatoire et sélectionnera les étudiants pouvant suivre l'UE de pré-orientation. Le critère d'évaluation est le niveau de motivation de l'étudiant lors du module préparatoire (assiduité) et le niveau en mathématique évalué par l'équipe pédagogique de POLYTECH Clermont.

Modalités pédagogiques :

Les étudiants de DFASP1 admis suivent l'UE de pré-orientation dispensée par POLYTECH Clermont, dans ses locaux selon les MCCC en vigueur dans le diplôme d'ingénieur.

L'UE de pré-orientation est intégrée dans les Modalités du Contrôle des Connaissances et des compétences (MCCC) du DFASP 1 (3 crédits). POLYTECH Clermont s'engage à transmettre la note correspondante à l'UE de l'étudiant à l'UFR de Pharmacie.

ISIMA pour le diplôme d'ingénieur informatique

Etape 1 : Module préparatoire (prérequis nécessaire au suivi des UE de pré-orientation)

Public et effectif concerné : 7 étudiants en études pharmaceutiques maximum (DFASP1).

Période concernée : Septembre 2023

Modalités de recrutement :

1. Candidatures : En mars-avril de l'année universitaire N-1, les étudiants de DFGSP3 candidats au programme de préparation (remise à niveau), étudiants en DFGSP3, remettent CV, lettre de motivation et notes de cursus au responsable pédagogique du programme (UFR de Pharmacie).
2. Sélection : Les candidatures sont évaluées à partir des éléments précédents et d'une audition individuelle par l'équipe pédagogique de l'UFR de Pharmacie avec la participation éventuelle d'un enseignant de l'ISIMA.
3. Décision : Les candidats retenus sont informés en juin par les responsables du programme de la décision du jury de recrutement.

Les étudiants de DFASP1 admis suivent le module préparatoire d'initiation de langage C et Unix dispensé par l'ISIMA, dans ses locaux, sanctionné par une attestation de suivi et une décision de la poursuite en étape 2 par le responsable du programme. Cette remise à niveau est intégrée dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) du DFASP1 afin d'assurer la couverture des étudiants.

Etape 2 : Suivi des Unités d'Enseignement de pré-orientation

Publics concernés :

Etudiants en DFASP1 ayant validé le module préparatoire (prérequis nécessaire) pour le suivi des Module 1 et Module 2 pendant le DFASP1

Etudiants en DFASP2 ayant validé les unités d'enseignement en DFASP1, pour le suivi durant le DFASP2 des Module 3 et Module 4

Période concernée :

Septembre 2023 à janvier 2024 :

Module 1 comptant pour l'UE de pré-orientation S1 de DFASP1

Janvier 2024 à juin 2024

Module 2 comptant pour l'UE de pré-orientation S2 de DFASP1

Module 3 comptant pour l'UE de pré-orientation S1 de DFASP2

Module 4 comptant pour l'UE de pré-orientation S1 de DFASP2

Modalités de recrutement :

L'équipe pédagogique de l'UFR de Pharmacie s'entretiendra avec les étudiants ayant suivi le module préparatoire (prérequis nécessaire) et présélectionnera les étudiants de DFASP1 pouvant suivre les UE de pré-orientation en DFASP1. Cette pré-sélection sera ensuite validée par l'ISIMA. Le critère

d'évaluation est le niveau de motivation de l'étudiant lors du module préparatoire (assiduité, implication, ...) ainsi que le niveau en programmation attesté par l'équipe pédagogique de l'ISIMA Clermont-Ferrand.

L'équipe pédagogique de l'UFR de Pharmacie s'entretiendra avec les étudiants de DFASP2 ayant suivi les UE de pré-orientation en DFASP1 et présélectionnera les étudiants de DFASP2 pouvant suivre les UE de pré-orientation en DFASP2. Cette pré-sélection sera ensuite validée par l'ISIMA. Le critère d'évaluation est le niveau de motivation de l'étudiant lors du module préparatoire (assiduité, implication, ...) ainsi que le niveau en programmation attesté par l'équipe pédagogique de l'ISIMA Clermont-Ferrand.

Modalités pédagogiques : L'étudiant suivra les UE de pré-orientation dispensées par l'ISIMA, dans ses locaux selon les MCCC en vigueur dans le cursus ingénieur.

Les UE de pré-orientation sont intégrées dans les Modalités du Contrôle des Connaissances et des compétences (MCCC) de DFASP1 (1 UE en S1 et 1 UE en S2 comptant chacune pour 3 ECTS) et DFASP2 (2 UE de S1 comptant chacune pour 3 ECTS) afin d'assurer la couverture des étudiants. L'ISIMA s'engage à transmettre la note correspondante aux UE suivies par l'étudiant à l'UFR de Pharmacie.

SIGMA Clermont pour le diplôme d'ingénieur de chimie

Suivi des Unités d'Enseignement de pré-orientation

Public et effectif concerné : 7 étudiants en études pharmaceutiques maximum (DFASP1 ou DFASP2).

Public concerné : deux possibilités

Etudiants en DFASP1 ou DFASP2 attestant d'un niveau suffisant en chimie (des UE suivies au sein du cursus pharmaceutique)

Période concernée : Janvier 2024 à juin 2024 : 2 possibilités de suivi au sein du cursus pharmaceutique

Module Chimie du carbonyle comptant pour l'UE de pré-orientation S2 de DFASP1

Module Chimie du carbonyle comptant pour l'UE de pré-orientation S2 de DFASP2

Modalités de recrutement :

- ✓ **Candidatures :** En octobre-novembre de l'année universitaire N, les étudiants de DFASP1 ou DFASP2 candidats au programme de préparation (remise à niveau), remettent CV, lettre de motivation et notes de cursus aux responsables pédagogiques du programme (UFR de Pharmacie).
- ✓ **Sélection :** Les candidatures sont évaluées à partir des éléments précédents et d'une audition individuelle par l'équipe pédagogique de l'UFR de Pharmacie avec la participation éventuelle d'un enseignant de SIGMA Clermont. Le critère d'évaluation est le niveau de motivation de l'étudiant (assiduité, implication, ...) ainsi que le niveau en Chimie attesté par l'équipe pédagogique de l'UFR de pharmacie.
- ✓ **Décision :** Les candidats retenus sont informés en décembre par les responsables du programme de la décision du jury de recrutement

Modalités pédagogiques : L'étudiant suivra l'UE de pré-orientation dispensées par SIGMA Clermont, dans ses locaux selon les MCCC en vigueur.

Les UE de pré-orientation sont intégrées dans les Modalités du Contrôle des Connaissances et des compétences (MCCC) de DFASP1 (1 UE en S2 de DFASP1 ou DFASP2 comptant chacune 3 ECTS) afin d'assurer la couverture des étudiants. SIGMA Clermont s'engage à transmettre la note correspondante aux UE suivies par l'étudiant à l'UFR de Pharmacie.

Complément proposé par SIGMA Clermont : Les étudiants admis en 2^{ème} année de la formation d'ingénieur devront suivre les cours de remise à niveau qui seront organisés par SIGMA Clermont, avant la rentrée, selon les besoins de l'étudiant.

Modalités d'admission des étudiants en études pharmaceutiques dans le cursus d'ingénieur :

Eligibilité : Pour être éligible au programme double diplôme les étudiants doivent avoir validé :

- les 5 premières années des études pharmaceutiques dont le DFASP 2 orientation industrie recherche.
- les UE de pré-orientation décrites ci-dessus.

L'équipe pédagogique de l'UFR de Pharmacie procède à la pré-sélection des candidats à l'aide d'un CV, d'une lettre de motivation, des notes du cursus et suite à un entretien oral.

Les étudiants de DFASP2 retenus déposent alors un dossier de candidature d'admission sur titre au sein de l'école d'ingénieur concernée dans les délais fixés par l'Ecole d'ingénieur concernée : Admission sur titre en 2eme année du cycle ingénieur.

Public et effectif concerné : Etudiants DFASP2 orientation Industrie Recherche validé

POLYTECH Clermont	3 étudiants maximum par année
ISIMA	2 étudiants maximum par année
SIGMA Clermont	3 étudiants maximum par année

Modalités de sélection :

L'étudiant retenu par l'équipe pédagogique de l'UFR de pharmacie constitue une candidature auprès de l'école d'ingénieur concernée (dossier type d'admission sur titre en 2eme année du cycle ingénieur). Les résultats des UE de pré-orientation seront intégrés au dossier de candidature.

Pour l'ISIMA, l'étudiant exprimera des vœux pour les différentes filières de l'ISIMA ; les vœux de filière devront être motivés par le projet professionnel de l'étudiant. Le choix de la filière devra être validé par l'UFR de pharmacie et l'ISIMA.

L'admission des candidats suivra la procédure actuelle de POLYTECH Clermont, ISIMA et SIGMA Clermont.

Inscription et cursus suivi

Les étudiants sont inscrits en année N en 2eme année du cycle ingénieur Ils sont en année de césure (à titre gracieux) par rapport à leur cursus pharmaceutique. Ils paient les droits d'inscription ingénieur et sont soumis aux MCCC du cursus ingénieur. Ils paient la CVEC qui est perçue par Clermont Auvergne INP.

Les étudiants sont inscrits en année N+1 en 6eme année d'études pharmaceutique et en 3eme année du cycle ingénieur. Ils sont soumis aux MCCC du cursus ingénieur et aux MCCC de la 6eme année des études pharmaceutiques. Ils paient les droits d'inscription pleins pour leur inscription en pharmacie et les droits d'inscription second en cursus ingénieur. Ils paient la CVEC qui est perçue par l'UCA.

Le sujet de stage de fin d'étude du cursus ingénieur doit être approuvé par l'UFR de pharmacie (par le responsable des stages de 6eme année orientation industrie recherche). Le suivi pédagogique du stage est assuré par l'école d'ingénieur.

Ce stage permet de valider des crédits à la fois dans le cursus ingénieur et dans le cursus pharmaceutique. Une seule soutenance est organisée. La soutenance se fait devant un jury composé d'enseignants de l'école d'ingénieur et de l'UFR de pharmacie.

La note attribuée à l'UE stage du cursus ingénieur et la note attribuée à l'UE stage des études pharmaceutiques ne sont pas obligatoirement les mêmes puisque les attendus peuvent différer.

Les obligations réglementaires inhérentes au diplôme de docteur en Pharmacie imposent un stage équivalent à 6 mois en continu en industrie de santé (132j ouvrés * 7h). Il est cependant possible de suivre le parcours en alternance (période en entreprise de 924h). Un avenant à la durée de stage du diplôme d'ingénieur peut être réalisé le cas échéant.

Double diplomation :

Diplôme d'ingénieur :

L'étudiant qui a satisfait à l'ensemble des exigences du cursus ingénieur à POLYTECH Clermont, à l'ISIMA ou à SIGMA Clermont, travail de fin d'études inclus, se voit attribuer le titre d'ingénieur diplômé de l'école d'ingénieur concernée.

Diplôme d'état de Docteur en Pharmacie :

L'ensemble des enseignements suivis et validés dans le cursus ingénieur donne à l'étudiant de l'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne l'équivalence des enseignements théoriques prérequis de la 6ème année de Pharmacie Orientation Industrie.

Le stage est validé dans les conditions précisées ci-dessus.

Le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sera délivré à deux conditions :

- La validation de la 6eme année du cursus pharmacie
- La soutenance de la thèse d'exercice (devant être soutenue dans les 2 ans suivant la validation de la 6e année de pharmacie Industrie-Recherche).

Schéma récapitulatif pour POLYTECH Clermont

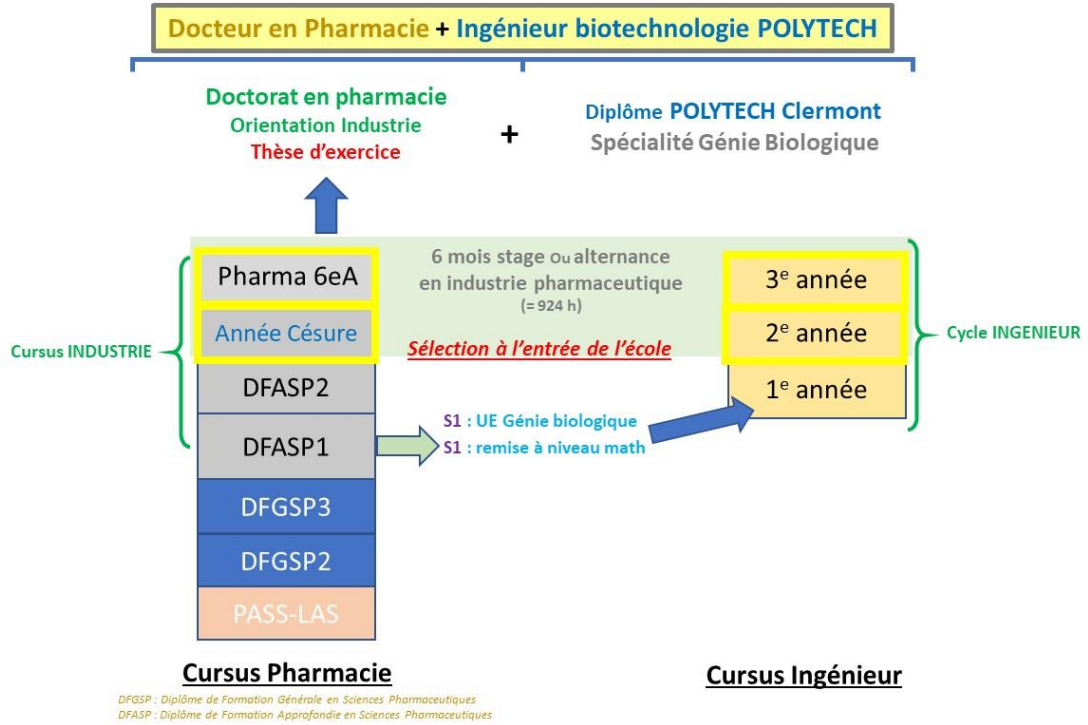


Schéma récapitulatif pour ISIMA

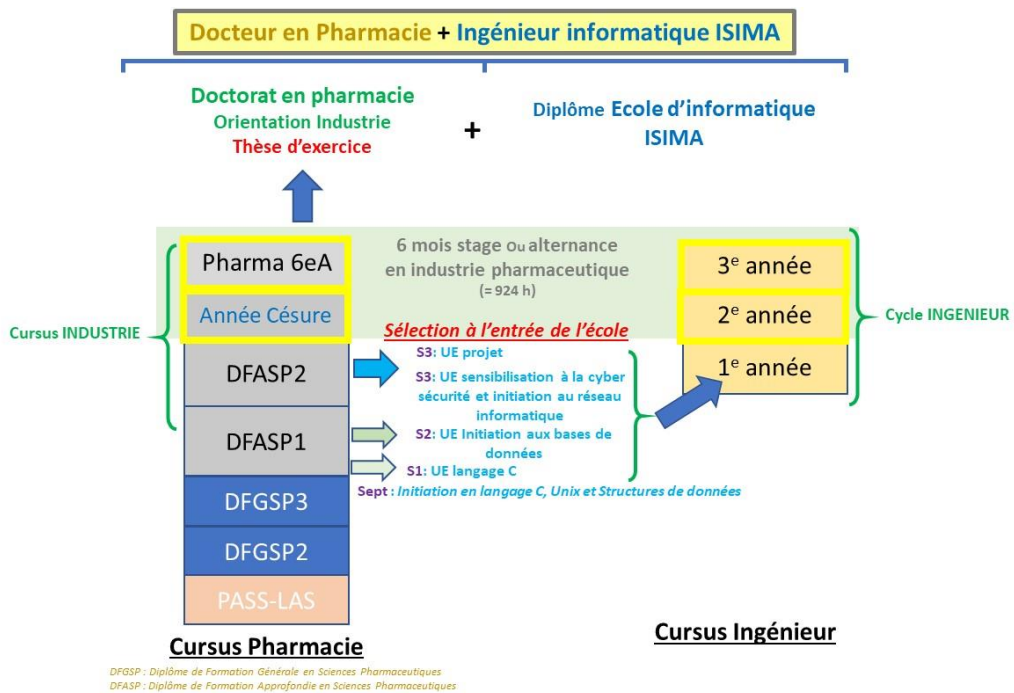
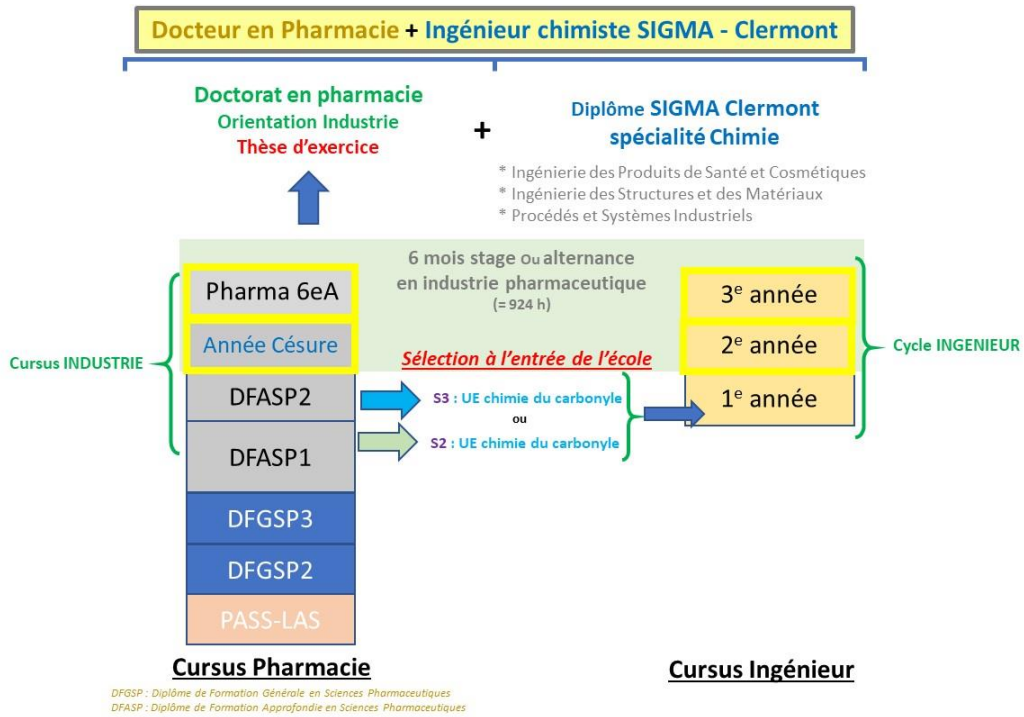


Schéma récapitulatif pour SIGMA Clermont



En cas de recours gracieux d'un étudiant, les deux composantes concernées se concertent sur la réponse à apporter.

Ce partenariat s'étend sur l'ensemble de l'année universitaire. Aucun engagement financier ne résulte de ce partenariat.